

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-04-02-11

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme WILK I. (pouvoir à Alexandra FIHUE-BUQUET), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beucamp) ; Mme POIS M.B., M. MANGARD B.

Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 26/03/25 Date d'affichage : 26/03/25

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 17

Votants : 19

M. Beucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : ADOPTION DE L'AVANT-PROJET SDE76 – REMPLACEMENT DE 24 ARMOIRES DE COMMANDE ECLAIRAGE PUBLIC

Cet avant-projet concerne les interventions détaillées ci-dessous. Le montant prévisionnel s'élève à 79 044.00 € T.T.C et pour lesquels la commune participera à hauteur de 27 618.50€ T.T.C.

Ce projet concerne la fourniture et la pose de 24 armoires de commande de l'éclairage public équipées d'une horloge astronomique programmable. Ces armoires sont vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles. Le plan de financement est établi avec les taux de financement de l'année 2025 votés lors du comité syndical du SDE76 du 30 mai 2024. Ce plan de financement est établi sur la base d'un Avant-Projet sommaire, une évolution des coûts est possible lors de la réalisation de l'Avant-Projet Définitif. Les montants indiqués ne sont pas contractuels et n'engagent pas le SDE76.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission n°3 « Urbanisme – Travaux -Voirie-Réseaux – Foncier – Patrimoine et cadre de vie » en date du 26 mars 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de remplacement des 24 armoires de commande de l'éclairage public détaillé ci-dessus,
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal de l'année 2025 : La dépense d'investissement « réseaux éclairage public » pour un montant de 79 044.00 € T.T.C, subventionnable à hauteur de 51 425.50 € par le SDE76, soit un reste à charge de 27 618.50 € T.T.C,
- Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- Autorise Madame le Maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre toute acte ou toute décision qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 2 avril 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.